



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Révision de la réforme d'entrée dans les études en santé

Question écrite n° 15705

Texte de la question

M. Pierrick Berteloot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur une incohérence de la réforme des études en santé. Avec comme principal objectif la lutte contre les déserts médicaux à l'horizon 2030-2035, la réforme d'entrée dans les études en santé (REES) lancée en 2020 a opté pour la suppression du *numerus clausus*. Les étudiants doivent désormais choisir entre PASS (Parcours accès santé spécifique) et LAS (Licence avec option accès santé). Le *numerus apertus*, qui donne presque toute latitude aux universités de médecine pour fixer le nombre de candidats qu'elles entendent recruter, se heurte à une question de moyens. On constate que le nombre de places proposé n'a pas connu de réelle augmentation. À la faculté de Lille par exemple, le *numerus apertus* sera même encore diminué de 10 places l'an prochain. Dès lors, comment devenir médecin dans un pays qui, par manque de moyens pour les filières médicales, restreint drastiquement l'accès aux études de santé. Des milliers de jeunes étudiants brillants voient leur vocation brisée ou sont contraints de s'exiler vers les universités étrangères. Dans son discours de politique générale du 30 janvier 2023, M. le Premier ministre n'a pas évoqué cette problématique. En optant pour le recrutement de médecins dans des pays voisins pour pallier les cruels manques du système de santé français, le Gouvernement ne fait pas le choix d'investir sur sa jeunesse et démontre ainsi son manque de vision à long terme. Tenter de régler le problème des déserts médicaux en France en créant des déserts médicaux dans d'autres pays lui semble particulièrement inacceptable ! C'est pourquoi il lui demande s'il entend revoir cette réforme afin de favoriser la formation de médecins sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Pierrick Berteloot](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15705

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1369

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)